



## Dépôt de plainte

-----  
Par Chrisdu6230

Bonjour , alors je vais faire cours parce que mon histoire est très longue et compliquée.. voilà j ai eu une relation avec mon patron ( divorcé )mais vivant avec sa soeur dépressive ..moi toujours mariée .. il m a poussée a divorcer .. puis quand j ai été libre il a repoussé en prétextant devoir placer son papa grabataire avant.. bref j ai patienté mais 2 mois après j ai reçu un msg d une dame que je pensais être sa s?ur.. pas du tout c était sonex conjointe qui elle a été au courant de mon existence par une autre femme .. bref nous nous sommes rencontrées toutes les 3 et en réalité il vivait avec la 1 ère .. depuis 2 ans .. était avec moi depuis 2 ans aussi .. et était avec la 3 ème depuis 2 ans aussi ! Il a même pris un appartement avec elle en juillet dernier... Bref mais nous avons appris qu'il y en avait une 4 ème aussi depuis 2 ans.. celle là nous ne l avons pas retrouvé enfin pas de suite car moi tout a fait par hasard j ai appris qu'il venait d emenager avec elle et qu'elle travaille derrière chez moi donc le mois dernier j ai appelé son salon de coiffure et je lui ai posé la question elle m'a répondu qu elle n était pas sa copine .. puis cette semaine j étais en voyage a l étranger et j ai reçu un msg d une certaine marie qui me demandait si j avais quelque chose a lui demander.. au saut du lit je me suis pas méfiée et je lui ai dit que je cherchais A ..la copine de P .. elle me dit que c'est elle alors je lui raconte mon histoire car je voulais la mettre en garde .. et hier je reçois un appel du commissariat.. quelqu'un a déposé plainte contre moi... Depuis le profil de Marie s est transformé en profil de A.. c est lui qui a créé ce faux profil pour me piéger.. je trouve ça dégoûtant que je puisse être poursuivie aprocce qu il nous a fait.. comment puis je me défendre.. et lui est ce qu il ne risque rien en ayant agit comme il l a fait avec nous 4 ? J'ai besoin de vos avis svp

-----  
Par isernon

bonjour,

si quelqu'un a déposé une plainte contre vous, je vous conseille de consulter un avocat.

salutations

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'appel venait bien du commissariat ? Avez-vous rappelé en cherchant les coordonnées dans l'annuaire ?

C'est une plainte pour quel motif ? Au vu de ce que vous décrivez, je ne vois pas où serait le motif pénal d'un dépôt de plainte. Il n'y a pas de mal à chercher les autres maîtresses de son amant (ou ancien amant) et d'échanger des avis avec elles, tant que cela ne vire pas au harcèlement.

-----  
Par Chrisdu6230

Je pense qu'il a porté plainte pour atteinte à sa vie privée .. et oui ça venait bien du commissariat.. je suis convoquée samedi ..moi aussi je pensais que j'avait le droit de parler de ma propre histoire sans rien risquer .. mais j'ai du me trompé

-----  
Par Isadore

Un dépôt de plainte ne signifie pas que vous avez commis une action illégale. Cela veut juste dire que quelqu'un est allé déposer plainte en rapportant une infraction pénale. Si les faits semblent constituer une infraction, la police doit prendre la plainte.

Vous avez le droit de raconter votre vie à qui vous voulez, mais la nature exacte des propos peut être illégale : menaces, diffamation, insultes...

Si vous vous êtes bornées à papoter entre concubines du même homme et à partager vos mésaventures, la vérité sera votre meilleure défense. S'il y a eu des menaces de violences ou choses du même genre, mieux vaut voir un avocat.